

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013030

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession de la parcelle située 48 rue du Landy sur la parcelle cadastrée G 112 à la SEM Plaine Commune Développement.

EXPOSE :

Situé dans la Plaine Saint-Denis, sur les villes d'Aubervilliers et Saint-Denis, le secteur intercommunal Cristino Garcia-Landy fait l'objet d'une Convention Publique de Renouvellement Urbain signée le 4 novembre 2002 et d'une convention ANRU signée le 22 novembre 2007.

Ce quartier historique, qui se démarque du reste de la Plaine par une dominante en habitat résidentiel de petite taille, s'inscrit dans un secteur en pleine mutation sur lequel se concentre un grand nombre de projets réalisés et à venir.

Dans le cadre de la restructuration globale du secteur, de nombreux équipements d'intérêt collectif décrits dans le Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC seront exécutés par l'aménageur.

Par ailleurs, la réalisation d'une opération 15-21 rue G. Lamy prévoit la construction de 5 562m² SHON à usage d'habitation (environ 180 chambres étudiants dont 40 dédiées au chercheurs et 26 logements en accession privée). Ce projet nécessite la création d'une voie publique nouvelle orientée nord-Sud à réaliser entre les rues du Landy et Gaëtan Lamy, sur des parcelles relevant du domaine public communal pour leur plus grande part, et du domaine privé communal pour le surplus, et ayant fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU.

La réalisation du programme des équipements publics de la ZAC du Landy et notamment de la voie publique nouvelle Nord-Sud qui doit être réalisée pour relier les rues G. Lamy et du Landy est prise en charge par la SEM Plaine Commune Développement, dans le cadre des missions définies par la Convention publique de rénovation urbaine susvisée, qui prévoit notamment sous son article 1^{er} 1.2 que la restructuration du quartier « comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces publics libres et installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier ».

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée G 112 située 48 rue du Landy à Aubervilliers, appartenant au domaine privé de la commune, comprise dans l'emprise de la future voie devant relier les rues G. Lamy et du Landy.

Dans ce cadre, et afin de permettre la réalisation de ladite voie, il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée G 112 située 48 rue du Landy à Aubervilliers, d'une superficie totale de 285 m², au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013030

Signataire : AD

OBJET : Cession de la parcelle située 48 rue du Landy sur la parcelle cadastrée G 112 à la SEM Plaine Commune Développement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention publique de renouvellement urbain Cristino Garcia Landy signée par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la SEM Plaine Commune Développement le 4 novembre 2002 qui a conféré à la SEM Plaine Commune Développement en tant qu'aménageur, la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble et des sous opérations d'aménagement ;

Vu l'avenant n° 6 à la convention publique de renouvellement urbain Cristino Garcia Landy signé le 23 janvier 2007 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 130 du 28 juin 2007 ayant approuvé les termes de la convention partenariale de mise en œuvre pour la rénovation urbaine du quartier Cristino Garcia Landy en vu de sa signature avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) ;

Vu le règlement général de l'ANRU ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 février 2007 ayant approuvé le dossier de la création de la ZAC du Landy ;

Vu le périmètre d'aménagement du quartier Cristino Garcia Landy ;

Vu le courrier de la SEM Plaine Commune Développement en date du 19 juillet 2013 ;

Vu la lettre de la Commune du 5 août 2013 ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 03 septembre 2013 ;

Considérant que la SEM Plaine Commune Développement doit réaliser la voie publique nord-sud pour relier les rues G. Lamy et du Landy,

Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée G 112 située 48 rue du

Landy à Aubervilliers, appartenant au domaine privé de la commune, comprise dans l'emprise de la future voie devant relier les rues G. Lamy et du Landy,

Considérant l'intérêt de céder à titre gratuit la parcelle G 112 située 48 rue du Landy à Aubervilliers à la SEM Plaine Commune Développement,

Unanimité

DELIBERE :

APPROUVE la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée G 112 située 48 rue du Landy à Aubervilliers, d'une superficie totale de 285 m², au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué